



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 6897

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les revendications des motards en matière de sécurité routière. En effet, les motards réclament depuis des années que puissent être reconnues « les spécificités des deux-roues motorisés ». Les motards demandent notamment que les glissières de sécurité conçues pour les voitures et les camions, qui font courir de graves dangers aux deux-roues à moteur, puissent être interdites. Ces motards, qui ont manifesté à travers tout le territoire durant le mois d'avril 2007, ont l'impression selon eux, « d'être mis à l'index », notamment par une certaine accentuation, à leur égard, des contrôles radars. Cette impression de traitement discriminatoire envers les motards suscite souvent leur colère et réclamerait des mesures d'explication et de sécurisation par l'organisation d'une table ronde de concertation entre les associations représentatives et les pouvoirs publics concernés. Il lui demande donc de lui préciser l'action qu'elle compte mener en ce sens.

Texte de la réponse

La sécurité des deux-roues constitue une problématique majeure de sécurité routière, qui appelle, comme le souligne l'honorable parlementaire, une large concertation entre les associations représentatives et les pouvoirs publics, afin de formuler des propositions consensuelles, propres à sauver de nouvelles vies sur les routes. Le nombre des accidents impliquant les deux-roues motorisés reste, en effet, préoccupant. Alors que le parc des engins en circulation a presque doublé en dix ans, les mesures prises en matière de sécurité routière n'ont pas permis d'enregistrer les mêmes progrès pour les deux-roues motorisés que ceux obtenus pour les autres catégories d'usagers. Les deux-roues motorisés représentent ainsi moins de 1 % du trafic et encore 23 % des victimes de la route. C'est pourquoi la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a organisé, le 26 octobre 2007, une réunion associant les associations représentatives d'usagers et de victimes de la route, les constructeurs automobiles, les sociétés d'assurance ainsi que des représentants des différents ministères concernés. À l'issue de cette réunion, la ministre a décidé de créer trois groupes de travail, destinés à formuler des propositions visant, notamment, à assurer une plus grande fiabilité des véhicules et des équipements, à agir sur les comportements et à favoriser un meilleur partage de la route entre les différentes catégories d'usagers. Les résultats de ces travaux, attendus en tout début d'année 2008, seront étudiés dans le cadre d'une démarche interministérielle et serviront de base à la politique du Gouvernement sur cet aspect important de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6897

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6080

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 584